

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Veronique Desrosiers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ff8c648f86715699bd34226c>

Date d'obtention : 2021-12-03 20:17:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui nous permet d'uniformiser nos pratiques. C'est très claire et précis.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va nous permettre d'encadrer nos interventions en tant qu'équipe et d'avoir la même façon de faire. C'est rassurant d'avoir cette procédure car on se pose souvent la question du "qu'est-ce que je dois faire" afin de ne pas nuire à l'enquête si enquête il y a !

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire attention de ne pas voir les photos !!!

Faire attention de ne pas questionner l'instigateur si l'intention est malveillante.

Faire preuve de bienveillance en tout temps.